

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022**

L'An Deux Mil Vingt-Deux, le sept du mois d'Avril à dix-Huit heures trente, le Conseil Municipal de MURON, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Angélique LEROUGE, Maire

**Étaient Présents** : Mme LEROUGE Angélique, M. VERRIER Victor, Mme VILLEMONT Christina, M. DUNCAN Patrick, Mme MANGEANT Rachel, M. SALOMON Xavier, M. BOUROUMEAU Christophe, M. BOISSEAU Frédéric, Mme FERRAND Gaëlle, Mme BARBEAU Marlyse, M. FAYARD Jean-Claude

**Absent(s) Excusé(s) :**

Mme BAUBRY Françoise a donné pouvoir à Mme MANGEANT Rachel

M. DUPRAT Henri a donné pouvoir à M. SALOMON Xavier

M. BOSDEVEIX David a donné procuration à M FAYARD Jean-Claude

**Absent(s) :** Mme AUDEBERT VILLEROY Marine

**Secrétaire de Séance :** /

**Date de convocation :** 04 avril 2022

**Ordre du Jour** : Vote du compte administratif 2021 du budget de la commune, vote du compte administratif 2021 du budget de la boulangerie, vote du compte administratif 2021 du budget de la maison médicale, adoption du compte de gestion de la commune, adoption du compte de gestion de la boulangerie, adoption du compte de gestion de la maison médicale, affectation des résultats 2021 du budget de la commune, affectation des résultats 2021 du budget de la maison médicale, affectation des résultats 2021 du budget de la boulangerie, vote des taxes, adhésion aux « maires pour la planète », adhésion au service chômage du CDG 17, questions diverses.

Madame le Maire déclare l'ouverture de séance à 18h32. Elle demande si quelqu'un a des remarques sur le compte-rendu du conseil municipal du 15 mars dernier : aucune remarque. Chacun procède à la signature du registre.

### **1) Adoption du compte de Gestion de la Commune– Année 2021**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

- Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

### **2) Vote du Compte Administratif 2021 du Budget de la COMMUNE**

Les travaux de sécurité routière sont différés d'un an pour que le PAVE puisse être réalisé ce qui permet ensuite d'avoir des subventions. La commune recevra les subventions du DSIL à la fin des travaux. Des économies ont été faites (ex : pour le carburant avec la mise en place d'une carte nominative par véhicule et l'optimisation des déplacements ainsi que pour les fournitures administratives avec la mise en concurrence). M FAYARD souligne les économies faites.

Monsieur Patrick DUNCAN, doyen de l'assemblée, propose de procéder au vote. Mme le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2021, à l'unanimité, et arrête ainsi les comptes :

#### **Investissement**

Dépenses	Prévu :	681 272.52
	Réalisé :	390 232.11
	Reste à réaliser :	55 168.66
Recettes	Prévus :	681 272.52
	Réalisé :	542 638.55
	Reste à réaliser :	0.00

### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	1 073 571.94
	Réalisé :	863 814.26
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	1 073 571.94
	Réalisé :	1 169 744.20
	Reste à réaliser :	0.00

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	152 406.44
Fonctionnement :	305 929.94
Résultat global :	458 336.38

### **3) BUDGET DE LA COMMUNE**

#### **AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de :	164 558.00
- un excédent reporté de :	141 371.94
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	305 929.94
- un excédent d'investissement de :	152 406.44
- un déficit des restes à réaliser de :	55 168.66
-	
Soit un excédent de financement de :	97 237.78

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :**

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	305 929.94
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	305 929.94
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	152 406.44

### **4) Adoption du compte de Gestion de la Boulangerie – Année 2021**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

- Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

### **5) Vote du Compte Administratif 2021 du Budget de la Boulangerie :**

Le four n'aurait jamais du être amorti. Le budget de la boulangerie sera intégré l'an prochain dans celui de la commune.

Monsieur Patrick DUNCAN propose de procéder au vote. Mme le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2021, à l'unanimité, et arrête ainsi les comptes :

### **Investissement**

Dépenses	Prévu :	35 431.00
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	35 431.00
	Réalisé :	35 431.00
	Reste à réaliser :	0.00

### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	31 983.90
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	31 983.90
	Réalisé :	31 836.98
	Reste à réaliser :	0.00

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	35 431.00
Fonctionnement :	31 836.98
Résultat global :	67 267.98

## **6) BUDGET DE LA BOULANGERIE**

### **AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de :	12 163.08
- un excédent reporté de :	19 673.90
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	31 836.98
- un excédent d'investissement de :	35 431.00
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un excédent de financement de :	35 431.00

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :**

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	31 836.98
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	31 836.98
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	35 431.00

## **7) Adoption du compte de Gestion de la Maison Médicale– Année 2021**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

- Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

## **8) Vote du Compte Administratif 2021 du Budget de la Maison Médicale :**

Une opération de 49 000€ n'est pas passée en section d'investissement en 2021, une régularisation sera faite cette année. Un emprunt important vient de se finir. Des travaux d'électricité vont être budgétisés en 2022, ce qui réduira les consommations d'énergie. La façade du bâtiment est grisée, il va falloir s'en occuper. Les 49 000 € font partie des 78 000€ de fonctionnement.

Monsieur Patrick DUNCAN propose de procéder au vote. Mme le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2021, à l'unanimité, et arrête ainsi les comptes :

### **Investissement**

Dépenses	Prévus :	90 944.34
	Réalisé :	87 213.17
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévus :	90 944.34
	Réalisé :	26 806.42
	Reste à réaliser :	0.00

### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévus :	101 138.67
	Réalisé :	8 692.34
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévus :	101 138.67
	Réalisé :	86 785.53
	Reste à réaliser :	0.00

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	- 60 406.75
Fonctionnement :	78 093.19
Résultat global :	17 686.44

## **9) BUDGET DE LA MAISON MEDICALE**

### **AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de :	78 092.44
- un excédent reporté de :	0.75
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	78 093.19
- un déficit d'investissement de :	- 60 406.75
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00

-  
Soit un besoin de financement de : 60 406.75

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :**

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	78 093.19
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	60 406.75
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	17 686.44
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	60 406.75

### **10) VOTE DES TAXES**

Compte tenu de la situation saine de la Commune et de l'augmentation du coût de la vie, Mme le maire propose de ne pas augmenter les taxes de la commune. De plus la part de la Communauté d'Agglomération va augmenter d'environ 50€ par foyer et par an en raison de la taxe Gémapi.

**Le Conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

De ne pas augmenter les taux du Foncier bâti et du Foncier non Bâti

Les taux restent les suivants :

TAXE FONCIER BATI : Le taux est 19,56 % (taux communal) + 21.50 % (taux départemental) = 41.06 %

TAXE FONCIER NON BATI : Le taux est ..... 69,16 %

### **11) Adhésion aux « maires pour la Planète »**

Cette association recense les bonnes pratiques environnementales des communes, et s'engage à les faire largement connaître pour que chaque maire puisse s'en inspirer. La Commune participe à des visioconférences et a accès aux actions menées par les autres communes (110 ont adhéré dans le département). M DUNCAN a participé à plusieurs réunions qui nous ont apporté des informations techniques utiles sur la gestion des espaces verts.

Coût de l'adhésion : 25 € pour les communes de moins de 1 500 habitants.

**Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- D'autoriser l'adhésion de la commune à l'association « Les Maires pour la Planète »
- D'autoriser Mme le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire

### **12) Adhésion au service chômage du CDG 17 :**

Demande reçue de Pôle Emploi concernant un agent → besoin de conseils d'expert pour étudier ses droits. Il est difficile de faire appel à un cabinet privé car il faut trouver une personne compétente dans la Fonction Publique et les prix proposés sont raisonnables.

**Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du contenu de la convention et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention relative à l'adhésion au service chômage du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

### **Questions diverses :**

- Logement pour des Ukrainiens : La commune est susceptible d'accueillir une famille de 3 personnes pour 6 mois → mis à disposition du logement au-dessus de la bibliothèque. L'électricité sera à leur charge. La demande sera revue au bout de cette période. Un agent va être en charge de récupérer le nécessaire pour le meubler → un appel aux dons sera fait.
- Secrétariat maison médicale : Un agent, ayant déjà fait du secrétariat médical, a effectué un essai concluant → des modifications de poste auront lieu et modification des horaires de la poste (peut-être 3 matins et 2 après-midis). Le bureau sera dans l'angle près de la fenêtre, des travaux d'électricité pour les câblages auront lieu. Du mobilier sera aussi budgétiser, le Dr Halbert fournit l'ordinateur.
- Débernage : Il a commencé cette semaine. Il faut se renseigner du prix de l'adhésion à FREDON 17.
- Pigeons : la 1<sup>ère</sup> campagne a bien fonctionné mais les pigeons reviennent → l'entreprise spécialisée conseille de faire 3 campagnes assez rapprochées pour les éradiquer. La méthode utilisée est le tir. Les pigeonniers stérilisateurs coûte cher et ne sont pas efficace à long terme. La chasse ne peut pas s'en occuper car ils ne sont pas habilités à tirer en zone urbaine.
- Problème d'eau à la salle polyvalente : Des résultats d'analyse d'eau ont montré un taux important de légionellose → arrêté pris pour fermeture de la salle et désinfection faite. Par précaution, bouteilles d'eau pour les enfants et le personnel et test refait.
- Réfection du pont en pierre : devis en cours
- Diffusion de la gazette : augmentation du prix du papier → impression habituellement sur du papier recyclé. Devons-nous imprimer 650 exemplaires sachant que des sujets importants sont abordés ou exceptionnellement faire une version numérique ? A l'unanimité, le conseil pense qu'il faut conserver le format papier.
- Stationnement sur la place : les portiques vont être prochainement fermés d'autant plus que des camions et camping-cars viennent régulièrement y stationner (photo à l'appui montrée au conseil). M FAYARD dit qu'il faut mettre une signalétique en place interdisant les poids-lourds. M VERRIER dit que le nombre de places de stationnement va être augmenté en test.
- Plan Communal de Sauvegarde : Il est fini → félicitation à Mme MANGEANT pour ce travail.
- Entretien village : manque d'entretien devant l'église → agents absents et priorité ces derniers temps à la taille des arbres. Il faut pulvériser un traitement sur le sol.

Madame le maire donne la parole au public :

Une administrée, contente d'avoir entendu les délibérations prises, remercie le conseil de ne pas avoir augmenté les taxes contrairement à ce qui était fait auparavant. Elle demande comment sont traitées les demandes faites par mail. Mme le Maire lui répond qu'un conseil d'adjoint se réunit le lundi tous les 15 jours et que les différentes demandes sont transmises à l'adjoint en charge du dossier.

➤ Clôture de la séance à 20h28

